## REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU BUDGET

N° 693 PR/MFB/SE/DGM/DGSB/2020



N'Djamena, le 2 9 NOV 2019

## NOTE DE PRESENTATION

## L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

**OBJET**: PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Le présent Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 est élaboré dans un contexte de consolidation des acquis de la IV<sup>ème</sup> République qui instaure notamment les valeurs de performance, de redevabilité, de transparence et de bonne gouvernance dans la conduite de l'action publique. Il traduit ainsi les aspirations du peuple tchadien, contenues dans le Plan National de Développement (PND) 2017-2021, qui visent à atteindre les objectifs de développement durable et de « la vision 2030 du Tchad que nous voulons », sous la conduite éclairée de son Excellence Monsieur IDRISS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

De manière chiffrée et avec une croissance attendue de l'économique de 3,4%, les recettes totales (y compris dons) sont évaluées à 1 209, 677 milliards de FCFA, dont 163,665 milliards de FCFA de dons, en 2020 contre 983,003 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 23%.

Les dépenses totales, y compris les charges d'amortissement de la dette et une épargne minimale de 10 milliards de FCFA au titre de Mécanisme de Lissage des Prix et de la Production Pétrolière, se chiffrent à 1 326,470 milliards de FCFA en 2020 contre 1 106,555 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 19,9%.

Il en résulterait un solde déficitaire de 116,793 milliards de FCFA qui sera financé par des appuis extérieurs et des financements bancaires.

Les recettes fiscales hors pétrole évolueraient de 11% passant de 466 milliards de FCFA à 514,562 milliards de FCFA. Cette bonne performance des régies résulterait de l'instauration d'une retenue à la source de la TVA et à la surtaxe de 15% des importations des opérateurs qui ne sont pas en règle vis-à-vis de l'administration fiscale en vue d'encourager le civisme fiscal. Cette mesure permettra de sécuriser les recettes, d'élargir l'assiette fiscale et de faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises citoyennes.

En 2020, on assiste à un accroissement des dépenses courantes hors intérêts de la dette et salaires de 19%. Elles augmentent de 45, 450 milliards de FCFA passant de 240 milliards de FCFA en 2019 pour s'établir à 285, 450 milliards de FCFA en 2020.

Par ailleurs, des efforts en matière d'investissements publics sont entrepris pour améliorer le bien-être de nos populations. Ce qui se traduit dans le budget 2020 par un accroissement des

dépenses d'investissements sur ressources propres de 10%, passant de 118 milliards de FCFA en 2019 à 130 milliards de FCFA en 2020. Ces investissements devront permettre d'accroitre les prestations de services de santé et d'éducation, l'accès à l'eau potable, les transports urbains et ruraux en construisant et équipant des centres de santé et des écoles, ainsi qu'en renforçant les infrastructures routières, hydrauliques, agricoles et électriques. C'est ainsi que les secteurs sociaux ont une allocation représentant 40% des crédits d'investissements.

Ainsi dans la continuité des efforts consentis en 2019 pour relancer l'économie, lutter contre la pauvreté et assurer la quiétude de la population, le PLF 2020 s'inscrit résolument dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Il pose des jalons essentiels à la restauration d'un climat de confiance et à l'amélioration du climat des affaires qui constituent un préalable à la diversification de l'économie tchadienne. En effet, les nouvelles dispositions fiscales mettent en exergue certaines innovations qui permettront de créer les conditions favorables à l'éclosion d'une économie numérique, verte, et industrialisée. Ce projet de loi permet ainsi de soutenir et d'encourager l'entreprenariat et de booster les investissements privés dans les secteurs porteurs pour favoriser la croissance et la création d'emplois. Il s'agit notamment de :

- la défiscalisation du secteur des énergies renouvelable, qui fait l'objet des soutien fiscal massive tant à la porte que pour ce qui est de la fiscalité interieure;
- la facilitation pour l'accès aux titres fonciers tout en réduisant les couts ;
- l'incitation fiscale pour les deux premières années aux nouvelles entreprises exerçant dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, les énergies renouvelables et les TIC ;
- l'introduction d'une TVA réduite pour inciter la production locale et attirer les investissements directs étrangers ;
- l'allègement et l'harmonisation aux législations de la zone CEMAC de la fiscalité dans le secteur des télécommunications pour stimuler le développement d'internet et du numérique, et réduire les couts d'accès aux services de télécommunication à la population.

Sur le plan économique, le PLF 2020 est préparé dans un contexte international marqué par les incertitudes sur l'évolution des cours des matières premières, la persistance de l'insécurité et du terrorisme dans la zone sahel, ainsi que le ralentissement des échanges commerciaux. Cette situation conduit à un maintien de la croissance à 3,3 % en 2020 en zone CEMAC. Au niveau national, on note la poursuite du dynamisme des activités économiques. En effet depuis 2018, le retour progressif à la croissance serait impulsé principalement par une bonne performance du secteur primaire, et plus particulièrement des secteurs pétrolier et agricole, ainsi qu'un environnement communautaire plus favorable à la relance des activités économiques.

Cette évolution favorable de l'économie nationale a eu un impact positif sur l'exécution budgétaire en 2019. Sur la base de cette performance, le PLF 2020 s'inscrit dans un contexte de relance économique et s'appuie sur les principales hypothèses ci-après :

- une production du pétrole de 150 953 barils par jour ;
- un cours du Brent à 60,5 Dollar US le baril;
- une décote de 3 Dollar US par baril;
- un cout de transport de 7 Dollar US;
- un taux de change de 585,4 FCFA pour 1 Dollar US.



Sur la base de ces hypothèses, la croissance en 2020 s'établirait à 3,4 % contre 5,3 % en 2019. Elle serait soutenue à la fois par le secteur pétrolier (5,5%) et hors pétrole (3,0%).

Sur le plan social, le PLF 2020 préserve les dépenses y afférentes à 34 % des dépenses primaires. Ainsi, les dépenses des ministères sociaux vont augmenter de 6,4%, passant de 234,2 milliards de FCFA en 2019 à 249,1 milliards de FCFA en 2020. D'autres mesures sociales telles que l'instauration de la Couverture Santé Universelle (CSU) permettront sans nul doute d'améliorer la qualité des services et des prestations de santé au profit de la population.

En outre, le PLF 2020 est élaboré dans une démarche de prudence intégrant le nouveau mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière. Le PLF 2020 est également conforme aux engagements du Gouvernement dans le cadre du programme avec le FMI. Ce programme adossé à une Facilité Elargie de Crédit (FEC) se déroule avec la plus grande satisfaction, comme en témoigne la concluante 5<sup>ème</sup> revue du programme.

En matière de réforme des finances publiques, le présent projet applique intégralement les dispositions du Décret N°319/PR/PM/MFB/2016 du 26 Avril 2016 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE). En effet, en plus de la classification administrative et économique, le PLF 2020 prévoit également les classifications programmatique (budget programme) et fonctionnelle. Cette nouvelle présentation budgétaire est conforme à la Loi organique N°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux lois de finances (LOLF).

Par ailleurs, en 2020, le Ministère des Finances et du Budget procédera au renforcement du système informatique avec l'acquisition et l'exploitation du Système Intégré de Gestion Financière (SIGF) utilisé au Rwanda. Le SIGF vise à assurer une gestion efficace, responsable, sécurisée et transparente des finances publiques, grâce à une informatisation intégrée des opérations financières des différentes Institutions de la Républiques, Ministères et établissements publics. Ce nouveau système d'information facilitera la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la gestion des finances publiques.

Telle est, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, l'économie de la présente note qui vise à vous présenter le Projet de Loi de Finances 2020.

Le Ministre des Finances et du Budget

TAHIR HAMID NGUILIN